

Fiche
Info Coronavirus COVID-19 : la situation en France
Informations à porter à l'attention des tour-opérateurs

Compte tenu de la circulation toujours active du Covid-19 en France, le Premier ministre Jean Castex a confirmé jeudi 14 janvier que toutes les activités suspendues et les établissements fermés aujourd'hui en France dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 le resteront jusqu'à la fin du mois. Point sur la situation...

► **Déplacements**

- Depuis le 15 décembre, les Français peuvent se déplacer sans restriction. **Un couvre-feu sur l'ensemble du territoire métropolitain est instauré, à compter du 16 janvier 2021, entre 18h00 et 6h00 du matin, pour au moins 15 jours.**
- **Tous les voyageurs souhaitant venir en France, en provenance d'un pays extérieur à l'Union européenne doivent présenter un test PCR négatif de moins de 72h**, obligatoire pour entrer sur le territoire national (test négatif à présenter pour embarquer dans un avion ou un bateau). **Ces personnes devront également s'engager sur l'honneur à s'isoler pendant sept jours, une fois arrivées en France, puis à refaire un deuxième test PCR à l'issue.**
- Concernant les voyageurs issus de l'Union européenne, le Conseil européen du 21 janvier permettra de préciser le cadre de coordination.
- **Des mesures spécifiques sont prises pour les territoires ultra-marins.** Pour les visites vers les territoires ultra marins, un test PCR de moins de 72 heures doit être fourni. En complément, pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, un test antigénique en laboratoire est également reconnu alternativement. **Depuis le 14 janvier, des tests sont désormais obligatoires au retour de ces destinations vers l'hexagone.** Les mesures spécifiques pour chaque collectivité sont détaillées sur le site du gouvernement, notamment :
 - Pour la **Guadeloupe et la Martinique** : les voyageurs arrivant sur les îles doivent, à partir du 18 janvier, respecter un isolement de sept jours et présenter un test PCR négatif à l'issue de cette semaine ;
 - Pour la **Réunion** : il est recommandé aux voyageurs arrivant sur l'île de respecter, à partir du 18 janvier, un isolement de sept jours et présenter un test PCR négatif à l'issue de cette semaine ;
 - Pour la **Guyane et Mayotte** : pour tous les voyageurs, un motif impérieux est requis.
- Jusqu'au 8 février 2021, un test PCR ou antigénique est nécessaire pour les voyageurs de plus de 11 ans désirant se rendre en Corse.

► **Ouvertures / Fermetures**

- **Commerces** : depuis le 28 novembre, tous les commerces (hors restaurants) sont ouverts. Des règles sanitaires protectrices (dont un minimum de 8m² par client) sont en vigueur. Durant la période de couvre-feu, les commerces sont encouragés à étendre leurs heures d'ouverture sur la pause déjeuner et le week-end.

- **Lieux de culte** : depuis le 28 novembre, les lieux de culte ont également ouverts dans le respect des protocoles, selon les conditions suivantes :
 - deux sièges doivent rester libres entre chaque personne ou entité familiale (groupe de personnes partageant le même domicile) ;
 - seule une rangée sur deux est occupée.
- **Hébergements touristiques** : depuis le 15 décembre, les auberges collectives, résidences de tourisme, villages résidentiels de tourisme, villages de vacances et maisons familiales de vacances ainsi que les terrains de camping et de caravanage sont à nouveau autorisés à accueillir leur clientèle.

Tout comme dans les hôtels, les espaces de restauration / bar sont fermés, un service en chambre est toutefois autorisé.

- **Stations de sports d'hiver** : depuis le 15 décembre, les stations de sports d'hiver peuvent accueillir des visiteurs, cependant tous les équipements collectifs et les remontées mécaniques resteront fermés. L'ouverture de ces équipements pourrait éventuellement intervenir début février, sous réserve d'une évolution favorable de la situation sanitaire.
- **Sites culturels** : Les établissements culturels (musées, théâtre, salles de spectacles, salles de cinéma) restent également fermés. Leur ouverture pourrait éventuellement intervenir début février, sous réserve d'une évolution favorable de la situation sanitaire.
- **Restaurants** : Les restaurants et bars sont fermés et devront patienter au minimum jusqu'à mi-février avant de pouvoir à nouveau accueillir leurs clients, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Des protocoles sanitaires stricts devront alors être mis en œuvre.
- **Salles de sport** : Enfin, les salles de sport restent fermées, au moins jusqu'à mi-février. L'accueil du public dans les enceintes sportives reste interdit, sans date fixée pour une réouverture au public à ce stade.